

COMMUNE
DE**SAINTE ANASTASIE****RELEVÉ DES DÉCISIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - M. REBUFFAT

ABSENTS : Mme SCHMITT Maire-Gil - MENALDO KEBDANI Nadia - MM COULON Daniel – ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : M. Daniel COULON à Mme Danielle POULLET
Mme Marie Gil SCHMITT à Madame Sybille BAECKER
Mme Nadia MENALDO à M. Jacky REBUFFAT

Soit 18 votants

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Sophie GIBOULET est désignée secrétaire de séance par 17 voix pour et 1 abstention (Mme PANAFIEU)

2. **Approbation du procès-verbal du 02 Novembre 2022**

Le conseil municipal vote contre l'approbation du compte rendu de la séance du 2 novembre 2022 par 17 voix CONTRE (MM TIXADOR Gilles – Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - SCHMITT Marie Gil - PANAFIEU Blandine - Nadia MENALDO - M. REBUFFAT) et 1 voix POUR.

3. **Reversement de la taxe d'aménagement**

Le reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la CA Nîmes Métropole à hauteur de 1% du montant perçu est approuvé à l'unanimité.

4. **Conventions de passage autorisant le SMEG à traverser les propriétés communales**

Les conventions avec le syndicat d'électricité pour le passage sur des propriétés privées sont approuvées à l'unanimité.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. Extinction éclairage public

L'extinction de l'éclairage public sur les voies communales, de 22h00 à 6h00 du matin, est approuvée à l'unanimité

6. Décision modificative n° 2

La décision modificative n° 2 du budget général 2022 est approuvée par 17 voix POUR et 2 abstentions (Mme MENALDO – M. REBUFFAT).

7. Convention fondation pour la sauvegarde de l'art français – demande de subvention

La convention avec la fondation pour la sauvegarde de l'art français et la demande de subvention pour les futurs travaux de restauration de l'église de Russan sont approuvés à l'unanimité.

8. Remboursement de trop perçus à certaines familles dont les enfants sont inscrits au restaurant scolaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des repas commandés en trop pour les enfants de CM2 qui ont quitté l'école en juillet 2022.

9. Convention escalade

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention multi parties à signer entre le conseil départemental, Gard Tourisme, le SMGG, la commune et la fédération française de montage et d'escalade, pour l'entretien des falaises d'escalade des sites du Castellans et du Pont St Nicolas.

10. Motion sur les finances locales

La motion sur les finances publiques proposées par l'AMF est approuvée par 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mmes DE CORO – GIBOULET), et 4 voix CONTRE (Mmes PANAFIEU – MENALDO – REBUFFAT – CHABAUD)

11. Questions diverses :

11.1 Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

11.2 Rapport de la SAT Agate

Le rapport de la SAT AGATE dont la commune détient 1 part, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

